

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

20 (Haute Corse)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **PRATO DI GIOVELLINA**

Séance du 21 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre, le mardi 21 mai à 17 heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre NASICA, Maire de la commune.

Etaient présents:

- Jean COLONNA	- Chantal FRATACCI
- Josette GRAZIANI	- Jean-Marc MANUEL
- Joseph NASICA	- Pierre NASICA
- Sébastien ROLLES	

Absents : néant

Madame Chantal FRATACCI a été nommée secrétaire

**Nombre de conseillers**

- en exercice	7
- présents	7
- votants	7
- absents	0
- exclus	0

Date de convocation :

**14 mai 2024**

Date d'affichage :

**21 mai 2024****OBJET**

**Raccordement à  
l'assainissement du  
FOYER COMMUNAL**

M. le maire rappelle que par délibération N° 02-03-2023-1, nous avons lancé le projet de réaliser un foyer communal comprenant la construction et les équipements de la cuisine et des WC ainsi que la mise en place des réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité.

La demande de subvention n'avait pas prévu le raccordement à l'assainissement et il s'avère, selon les entreprises contactées, que le raccordement à la nouvelle station d'épuration aurait un coût élevé, de l'ordre de 30 à 40 000 €. De plus, cette opération nécessiterait une acceptation de servitude par les propriétaires des terrains entre le foyer et la station.

Le foyer est utilisé ponctuellement et ne comporte qu'un WC, un évier et un lave vaisselle et ne nécessite donc pas un besoin important d'assainissement des eaux usées.

Il est donc proposé de raccorder l'assainissement du foyer, à une fosse toutes eaux avec drain d'épandage.

La société Benoit COLOMBANI située à Motifao, compétente en la matière, présente un devis de 9 250 € HT soit 10 175 € TTC

Le maire propose de demander l'aide financière de la CDC à hauteur de 80% du montant HT des travaux en utilisant la dotation quinquennale de la commune.

Le plan de financement proposé serait le suivant :

- Aide financière de la CDC de 80 % du montant HT des travaux, soit 7 400 €
- La commune conserve à sa charge 20% du montant HT des travaux ainsi que la TVA soit : 2 775 €

Le conseil municipal après avoir ouï l'exposé du maire, en avoir délibéré et voté à main levée

**DECIDE**

D'approuver à l'unanimité la réalisation de ce projet ainsi que le mode de financement proposé par M. le maire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Exécutoire à la date de dépôt ci-dessous :

**RESULTAT DU VOTE**

Pour :	7
Contre :	0
Absentions :	0

Envoyé en préfecture le 22/05/2024

Reçu en préfecture le 22/05/2024

Publié le

ID : 02B-212002489-20240521-210520241-DE

Le Maire

  
**Pierre NASICA**

